



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES ENQUÊTES DU CAVL ENQUÊTE VIE LYCÉENNE 2021



2020-2021

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

9 avril 2021, un panorama sur la vie lycéenne dans notre académie...

Depuis 2010, le ministère met à disposition des référents de vie lycéenne une application en ligne qui permet d'enregistrer les résultats des élections au Conseil de la vie lycéenne (CVL). Cet outil a été enrichi à la rentrée 2016 d'un questionnaire permettant d'apprécier la réalité de la vie lycéenne dans chaque établissement.

Renseigné par le chef d'établissement en concertation avec le vice-président lycéen du CVL, ce questionnaire fournit aux différents acteurs de la vie lycéenne des indications précieuses pour affiner leur analyse, identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des textes et suggérer des évolutions. Il s'agit donc d'un outil de pilotage à la disposition du chef d'établissement, du recteur et du ministère pour orienter leur action de soutien à la vie lycéenne.

Pour permettre d'apprécier dans toute sa mesure la vitalité de la vie lycéenne, l'enquête sur la vie lycéenne s'est tenue cette année entre mars et avril plutôt qu'au mois d'octobre. Ce sont des délégués académiques à la vie lycéenne qui ont rédigé le questionnaire. Les chefs d'établissement ou les conseillers principaux d'éducation ont renseigné le questionnaire.

ACADEMIE d'ORLEANS-TOURS : 79 réponses ont été recensées, sur 90 lycées publics (88%).

FRANCE : 2043 réponses ont été recensées (sur 2509 lycées publics (81%).

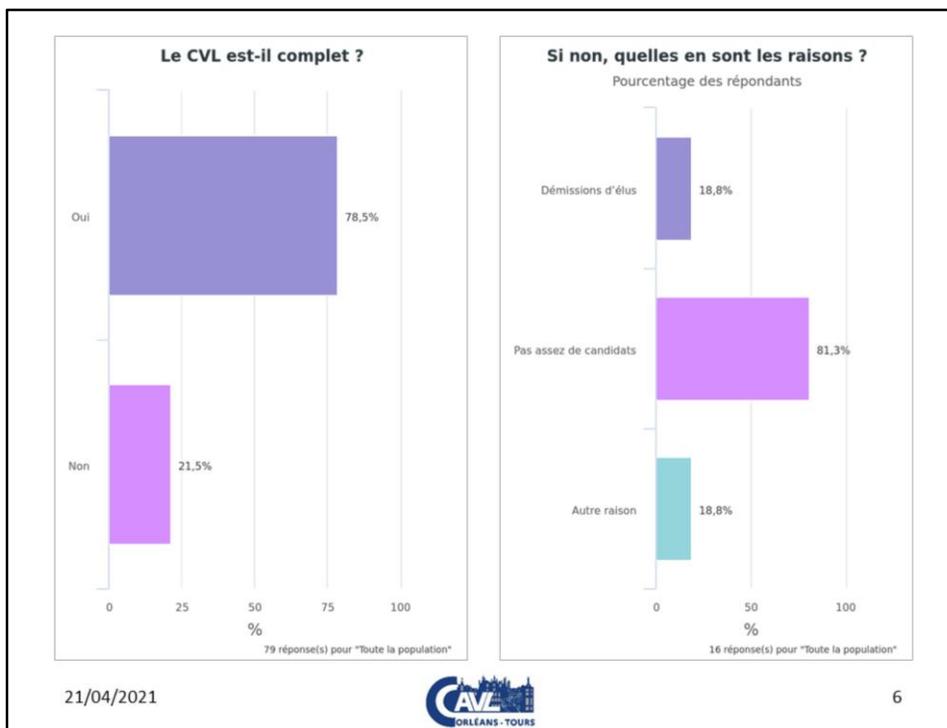
Cette enquête et son analyse ont fait l'objet d'une présentation lors du conseil académique de la vie lycéenne, le 26 mai 2021.

Bonne lecture !

Sylvain Disson
Délégué académique à la vie lycéenne

ENQUÊTE VIE LYCÉENNE

8 MARS AU 9 AVRIL 2021



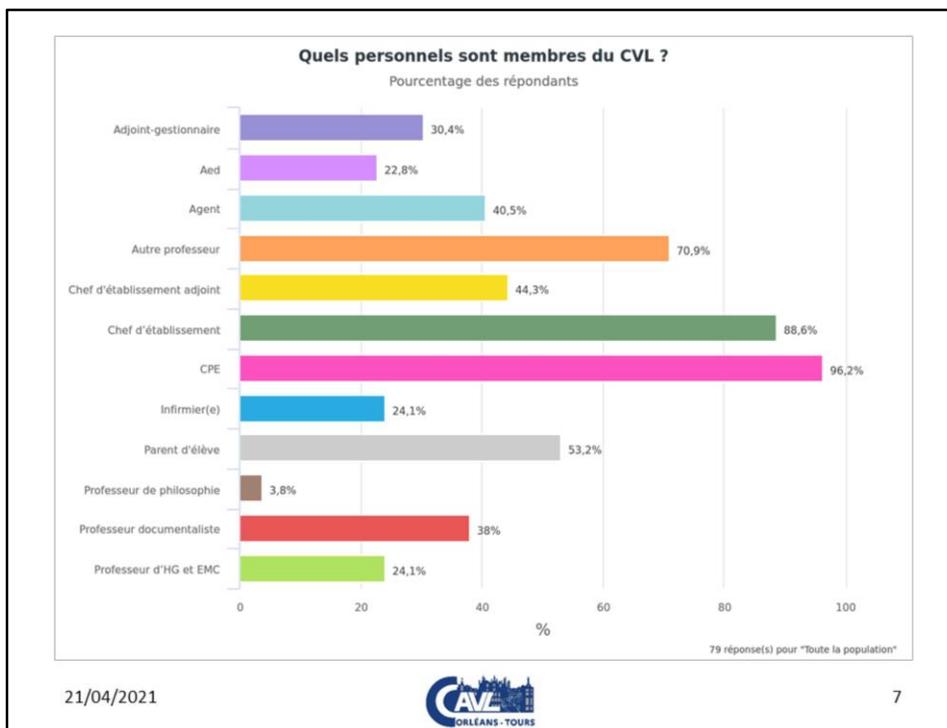
Parmi les réponses, 1 lycée sur 5 déclare que le CVL n'est pas complet. Lorsque le CVL n'est pas complet, c'est par manque de candidats (plus de 80%).

Une réflexion devra être entamée pour définir des stratégies visant à susciter des candidatures. Elle mobilisera les référents de vie lycéenne, mais aussi les élus CVL et CAVL.

Les trois semaines de l'engagement de septembre-octobre constituent le meilleur moment pour atteindre cet objectif, mais nécessite une préparation en amont, voire en fin d'année scolaire précédente.

La circulaire de 2016 donnent des pistes :

- Favoriser l'émergence de projets lycéens et leur accompagnement par l'ensemble de la communauté scolaire.
- Dégager un créneau horaire hebdomadaire de deux heures au moment de l'élaboration des emplois du temps.
- Encourager et valoriser la participation des élus lycéens dans les instances où ils siègent.
- Les absences aux cours justifiées par la convocation de ces instances ne doivent en aucun cas être reportées sur le bulletin scolaire.
- Le rattrapage des cours manqués doit être facilité par les enseignants par tout moyen approprié.
- Ouverture des lycées en dehors des heures d'enseignement pour offrir aux élèves l'occasion d'investir leur établissement comme un lieu de vie et favoriser leur engagement autour de projets collectifs.
- Associer les élus lycéens à la préparation des temps forts de l'établissement : journée portes ouvertes et journée d'accueil des élèves de 3e, sensibilisation des élèves par leurs pairs lors des semaines de l'engagement, manifestations.
- Inviter un représentant du CVL aux journées de prérentrée à présenter aux enseignants les projets initiés par les lycéens et le fonctionnement des instances de la vie lycéenne (CVL, Maison des lycéens, média lycéen...).
- Encourager les coopérations avec les associations partenaires de l'école.
- Solliciter les bénévoles de la réserve citoyenne, ou encore les élus des collectivités locales susceptibles d'accompagner les projets du CVL.
- Valoriser les initiatives lycéennes à travers une visibilité accrue sur les supports de communication internes et externes de l'établissement (site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage...).
- Ajouter une rubrique « engagement de l'élève » au bulletin trimestriel pour mentionner l'implication de l'élève dans la vie de l'établissement, en complément de la rubrique dédiée au sein du livret scolaire, qui devra être renseignée avec soin.
- Inscrire au budget des EPLE une ligne vie lycéenne qui pourra être abondée par les appels à projet du CAVL.
- Doter chaque établissement d'au moins un média lycéen créé à l'initiative d'un groupe d'élèves, du conseil de la vie lycéenne ou dans le cadre d'un projet pédagogique.

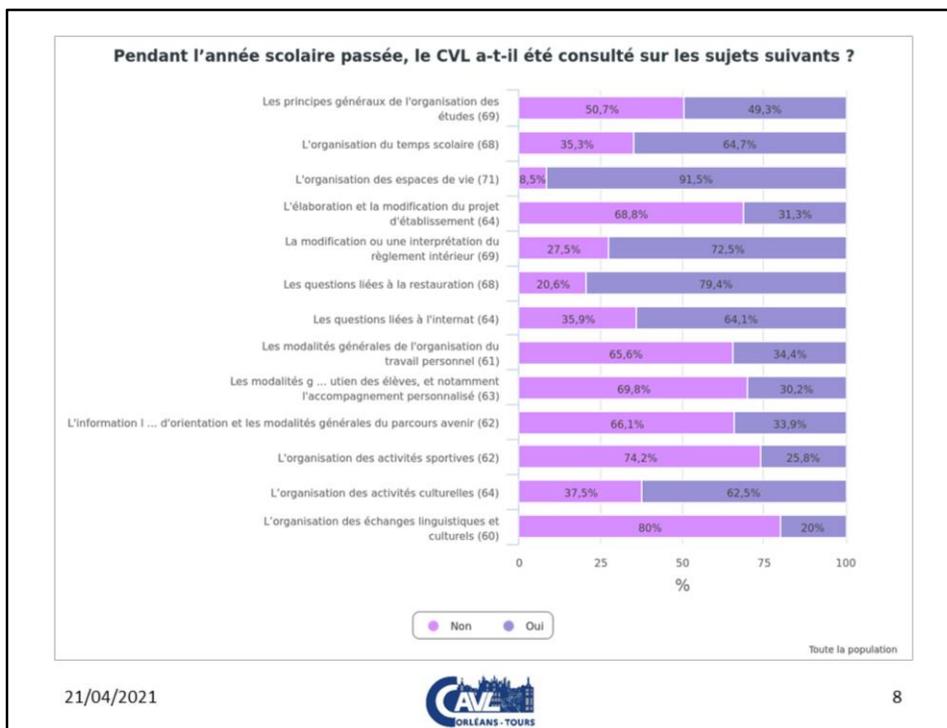


Les personnels membres des conseils de la vie lycéenne (CVL) sont principalement des CPE (96%) et des chefs d'établissement (89%)

Dans notre académie, les enseignants (autres que HG et EMC) s'investissent à 70 % dans les CVL. C'est 5 points de mieux qu'au niveau national.

Les parents d'élèves ne sont pas assez représentés. Il s'agit peut-être d'un problème d'horaire pour les réunions.

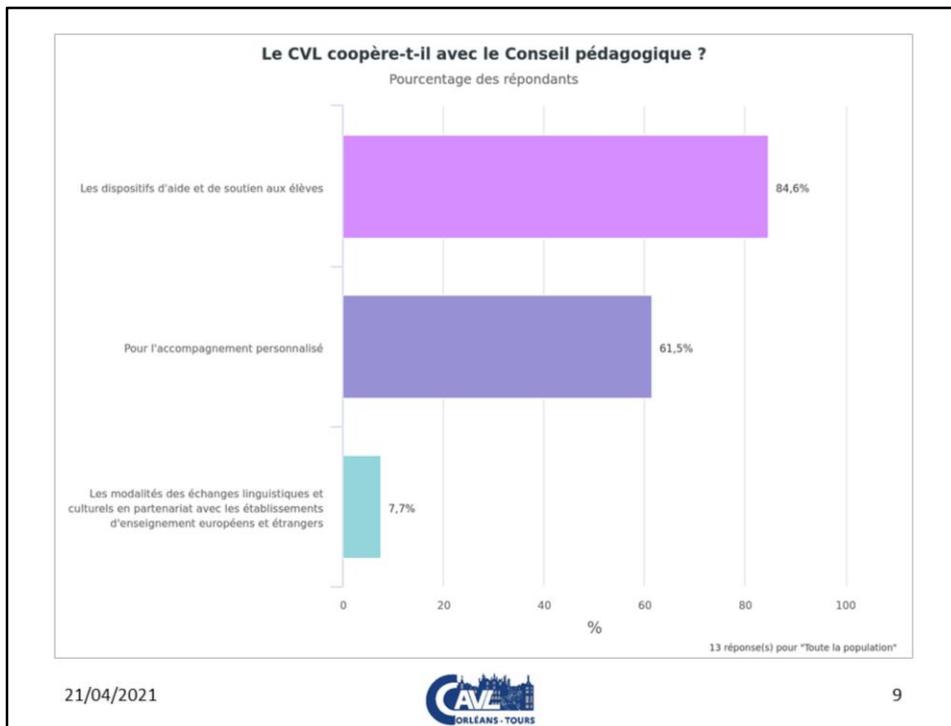
Les professeurs documentalistes, les adjoints-gestionnaires, les infirmiers et les professeurs d'HG et EMC forment un vivier de compétences. Ils pourraient être davantage mobilisés. La situation est identique au niveau national.



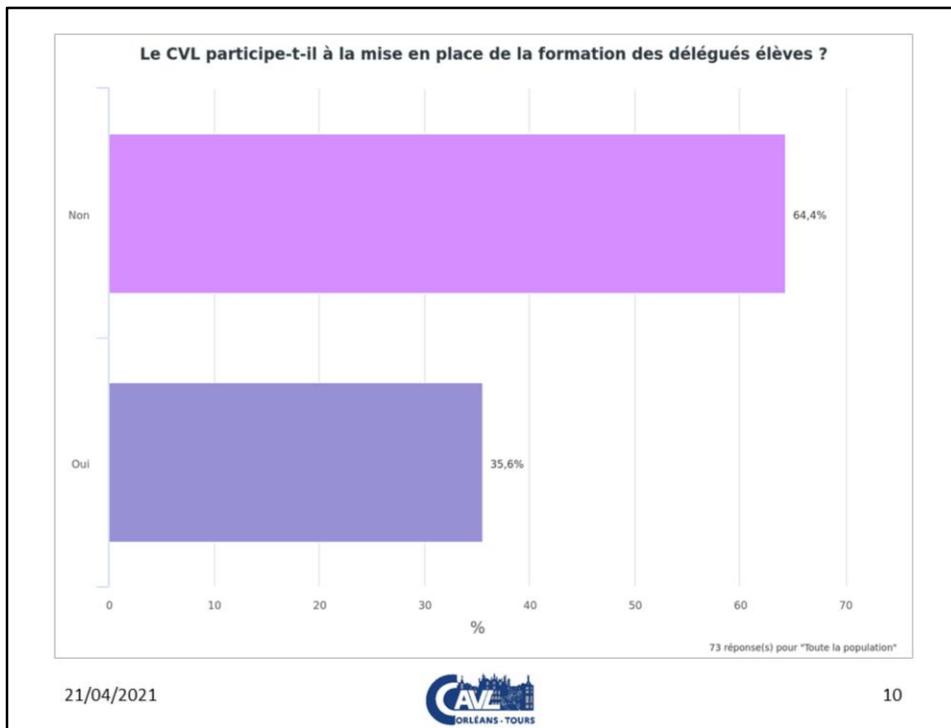
En 2020, parmi leurs champs de compétence, les CVL ont été principalement consultés sur :

- les organisations des espaces de vie (92%)
- les questions liées à la restauration (80%),
- Le règlement intérieur (73%) – C'est une spécificité académique.
- l'organisation du temps scolaire (65%),
- les questions liées à l'internat (64%) – contre 51% national
- l'organisation des activités culturelles (63%),

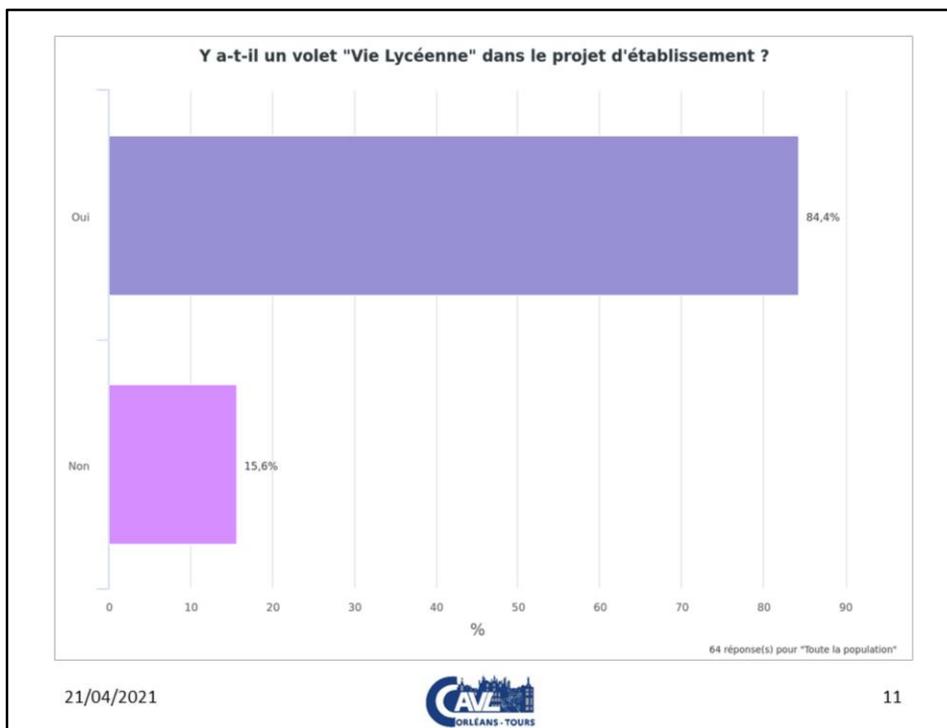
Le contexte sanitaire n'a pas favorisé la consultation sur les sujets de l'organisation des échanges linguistiques et culturels, des activités sportives, l'AP, et, curieusement, le soutien et l'AP et l'organisation du travail personnel.



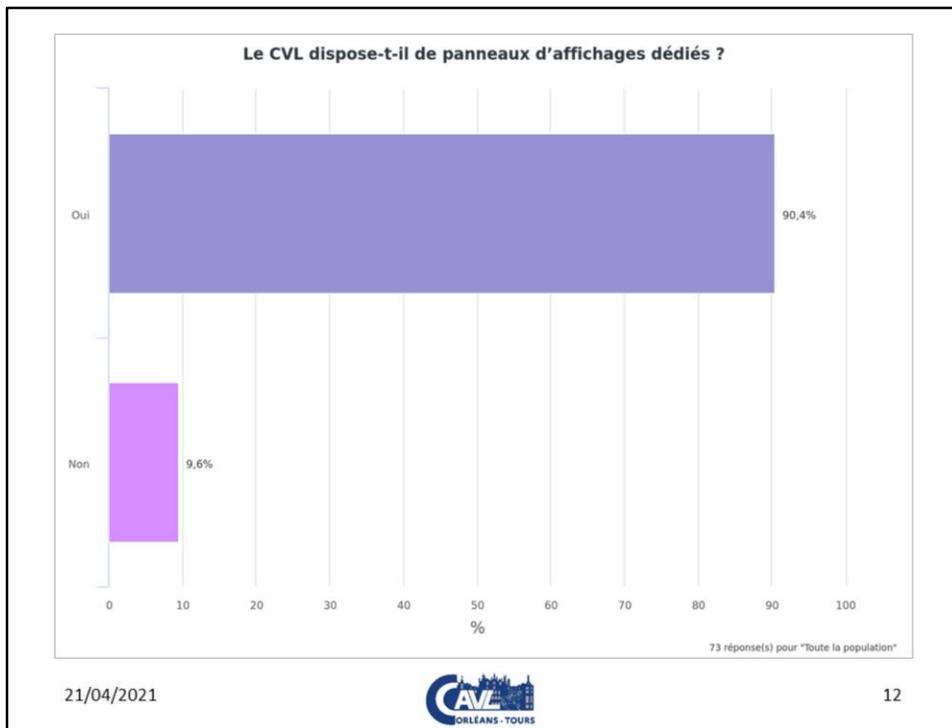
L'intérêt de cette diapositive réside dans le faible taux de répondant : 1 lycée sur 7.
Peu de coopération entre les CVL et les conseils pédagogiques, donc.



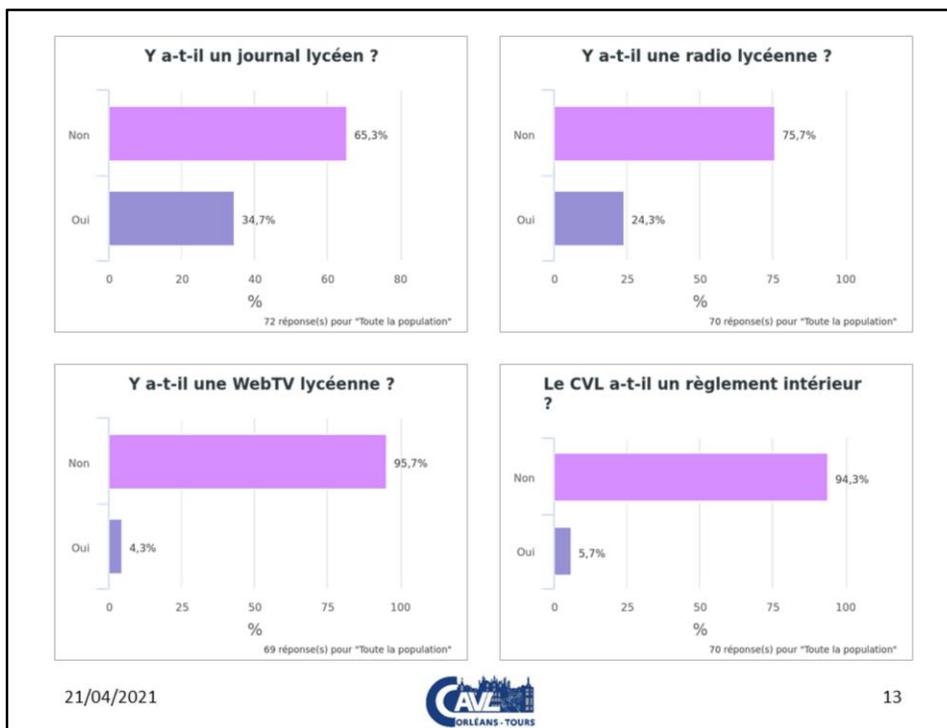
Par des témoignages, la formation pourrait gagner en intérêt.



Lorsque la vie lycéenne existe, l'intérêt développé pour associer les élèves à la vie de l'établissement est important.



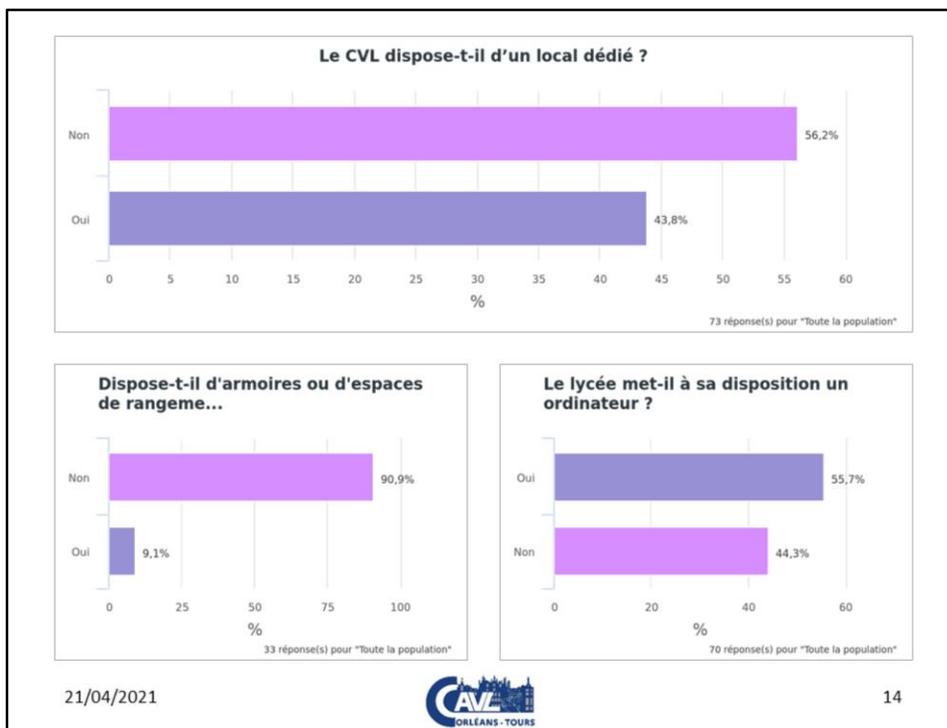
À l'heure des réseaux sociaux, les affiches gardent pourtant encore une véritable efficacité.



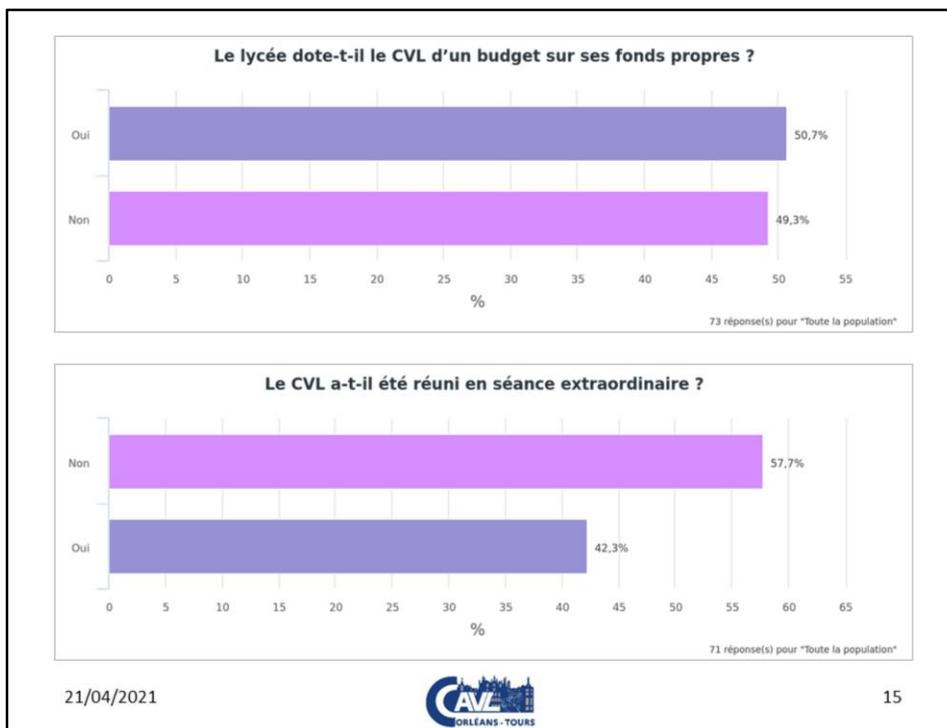
La circulaire de 2016 « Pour un acte II de la vie lycéenne » indique à juste titre que les acteurs de la vie lycéenne sont en première ligne pour permettre la réalisation de l'objectif de doter chaque établissement d'au moins un média lycéen (journal, radio, Web TV...). On lit :

« ils permettent aux élèves de s'éduquer aux médias et à l'information, de développer leur esprit critique et leur capacité d'initiative, de s'ouvrir au débat contradictoire et aux différences d'opinions. »

Les CVL n'ont en général pas de règlement intérieur. Peu de lycées ont été dans la nécessité d'en rédiger un.



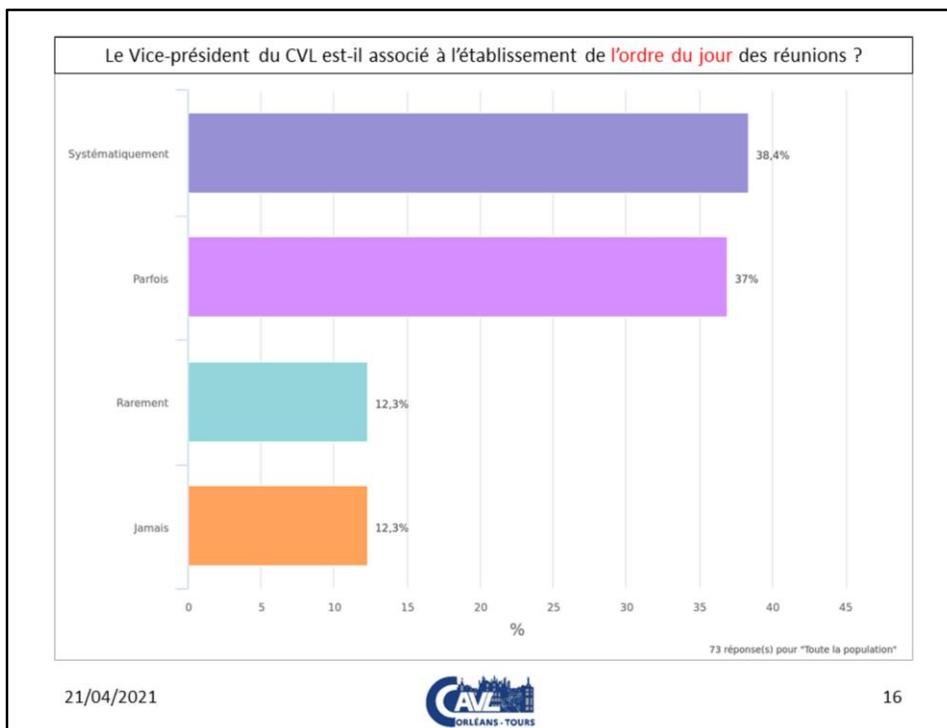
Les moyens matériels répondent en général aux demandes des élus lycéens. Ils peuvent être encouragés à produire ces demandes pour disposer d'espaces à la fois pratiques et conviviaux.



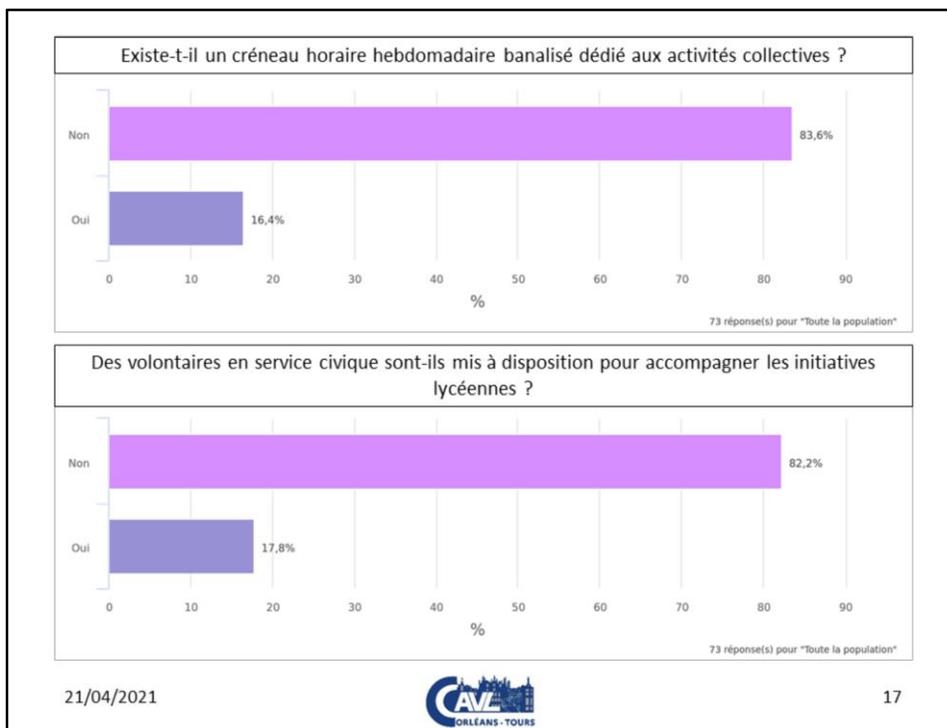
Depuis la mise en place de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), les établissements reçoivent un budget globalisé, chaque lycée alimentant selon ses choix la ligne budgétaire « fonds de vie lycéenne ».

Conformément au BOEN du 26 août 2010 qui indique que le CVL est force de proposition sur les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne, les représentants lycéens élus sont encouragés à prendre part aux réflexions destinées à définir la gestion des fonds de vie lycéenne de l'établissement.

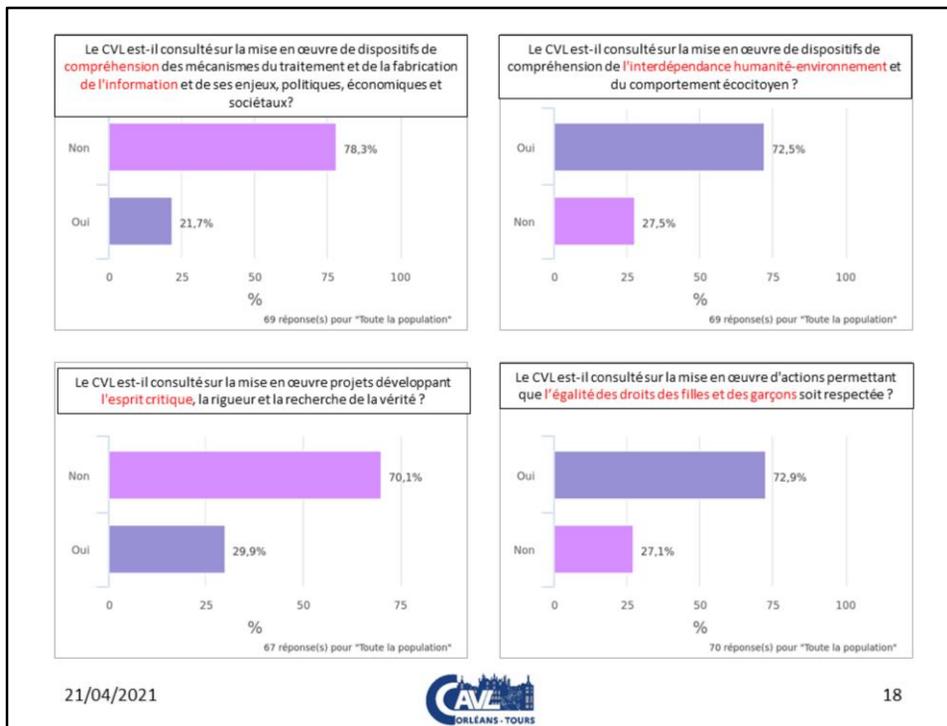
Les séances extraordinaires du CVL dépendent souvent de l'actualité.



Répartition en tiers entre systématiquement, parfois et quasi-jamais.
Notons que la pratique est conseillée par la circulaire de 2016.



Créneaux hebdomadaires banalisés et recrutement de services civiques constituent aussi des pistes évoquées dans la circulaire de 2016 pour l'acte II de la vie lycéenne.

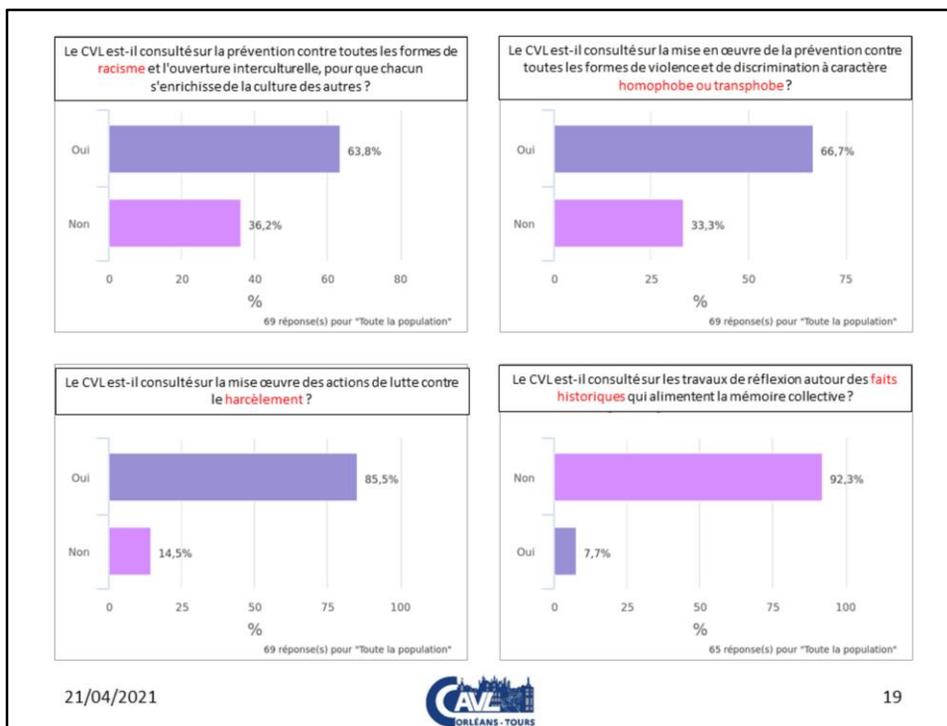


L'éducation aux médias et à l'information, notamment le développement de l'esprit critique est un aspect important de l'éducation à la citoyenneté.

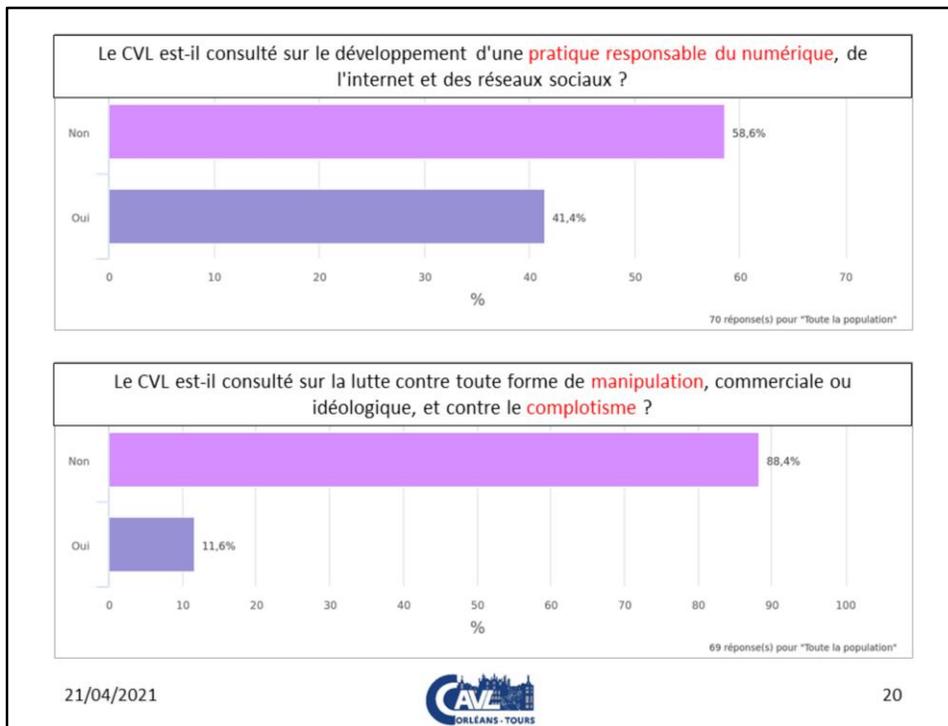
Le CVL pourrait être davantage associé aux actions en rapport avec ces thèmes, notamment avec le fleurrissement des réseaux sociaux.

Le CAVL proposera très prochainement un exemple de charte de bonne conduite sur les réseaux sociaux, réinvestissable dans les établissements.

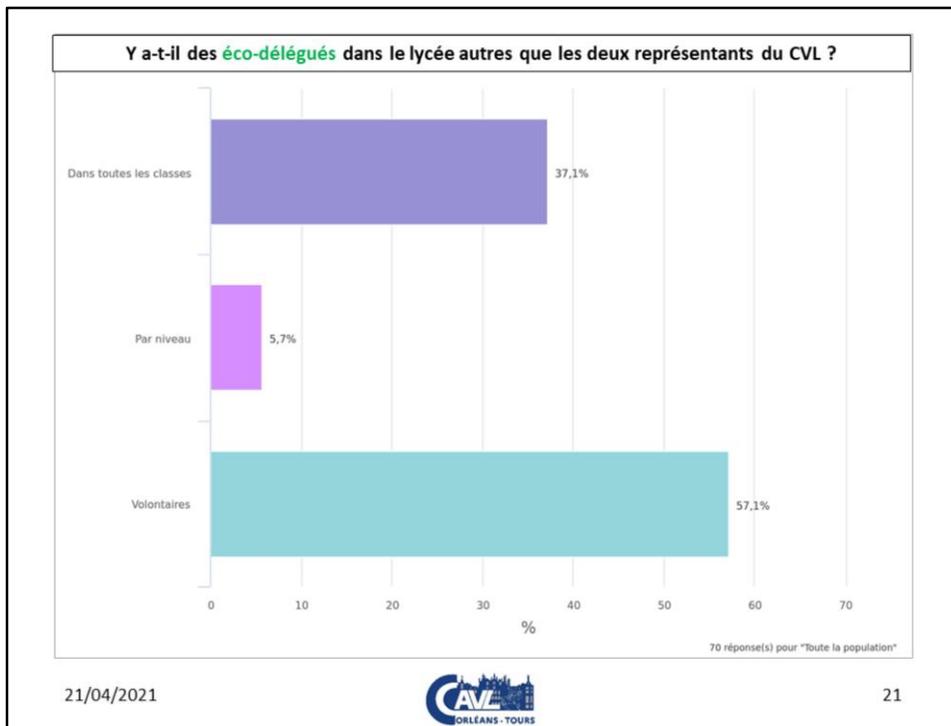
Les thèmes de l'égalité fille/garçons et l'écocitoyenneté mobilisent fortement les CVL.



Le sujet du harcèlement arrive très en tête des projets de lutte contre les discriminations. Suivi par la LGBT-phobie et la lutte contre le racisme. En revanche, la réflexion sur les faits historiques restent un moyen plutôt qu'un thème en soi.

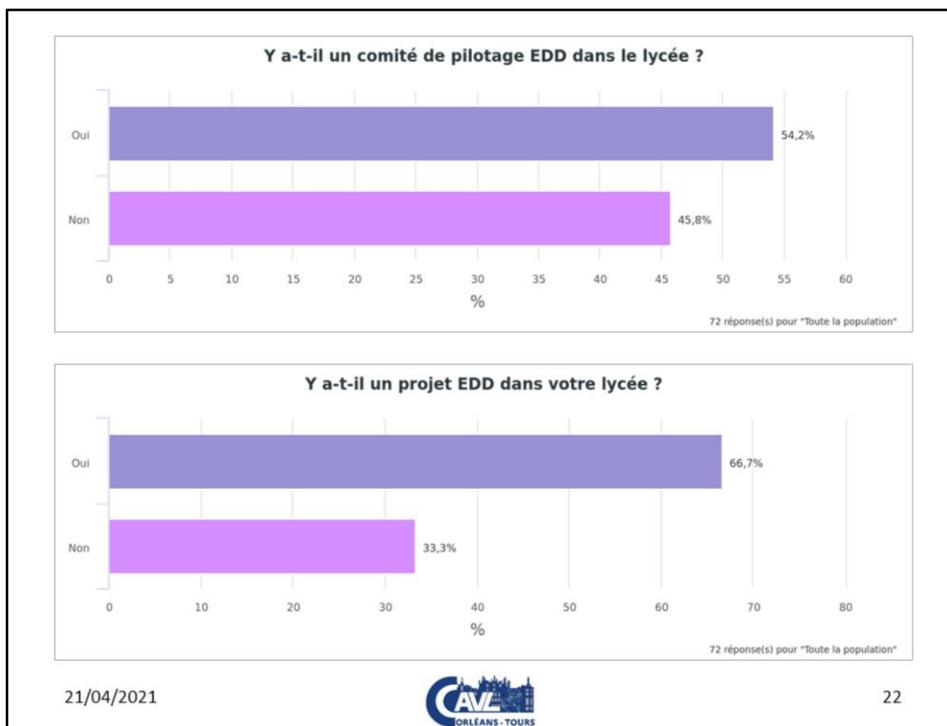


Là encore, on peut regretter que l'éducation aux médias et à l'information (EMI) soit si peu sujette à formation des CVL.

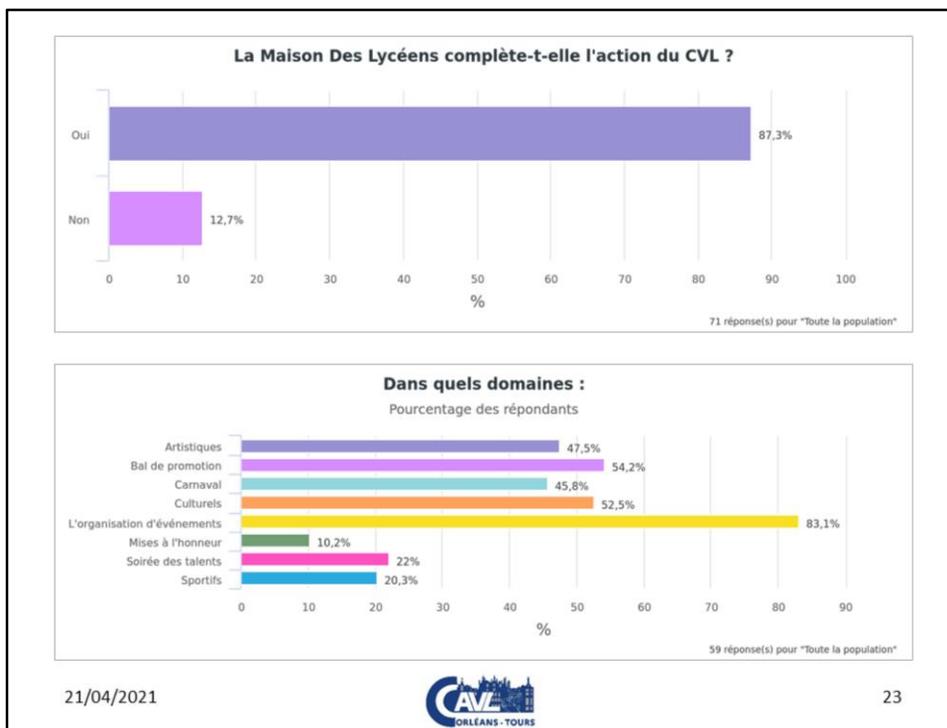


Un peu plus d'un lycée sur trois a suivi le dispositif d'un écodélégué par classe alors qu'il n'a été rendu obligatoire qu'à la rentrée.

On constate que clairement, l'engagement pour le développement durable et la biodiversité se construit à partir d'une démarche volontaire des élèves.



En majorité, les établissements se sont emparés de la thématique Education au développement durable (EDD) qui mobilisent un grand nombre de lycéens.



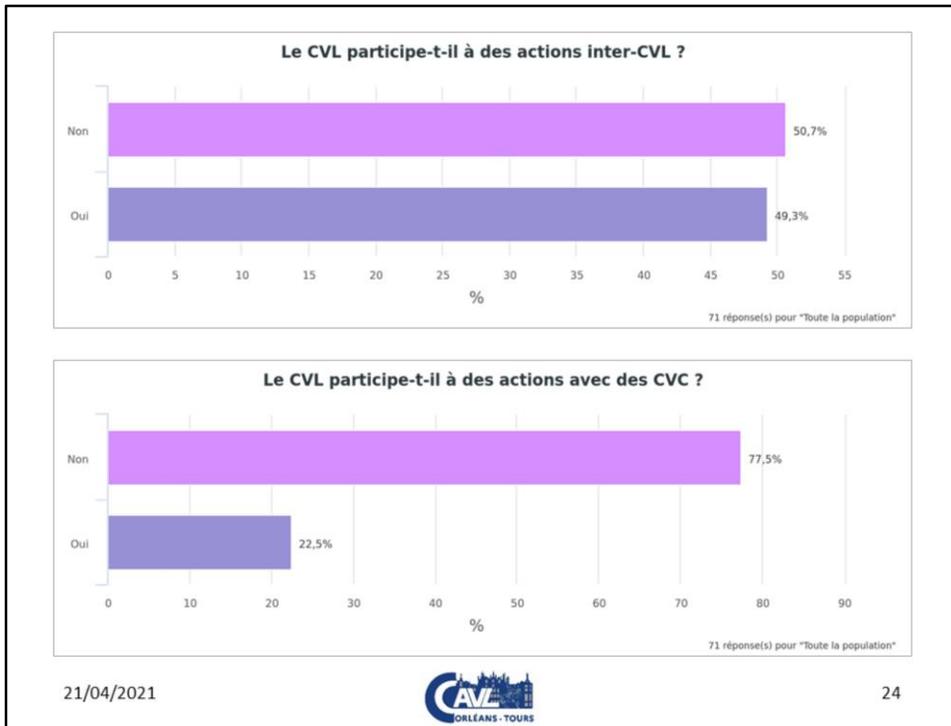
Les maisons des lycéens (MDL) ont beaucoup souffert de la crise du Covid. Elles jouent malgré tout leur rôle de vaste champs d'apprentissage à la gestion des associations.

La MDL est un lieu d'autonomie, de créativité et d'apprentissage de la responsabilité mis à disposition des élèves des lycées en dehors du temps scolaire.

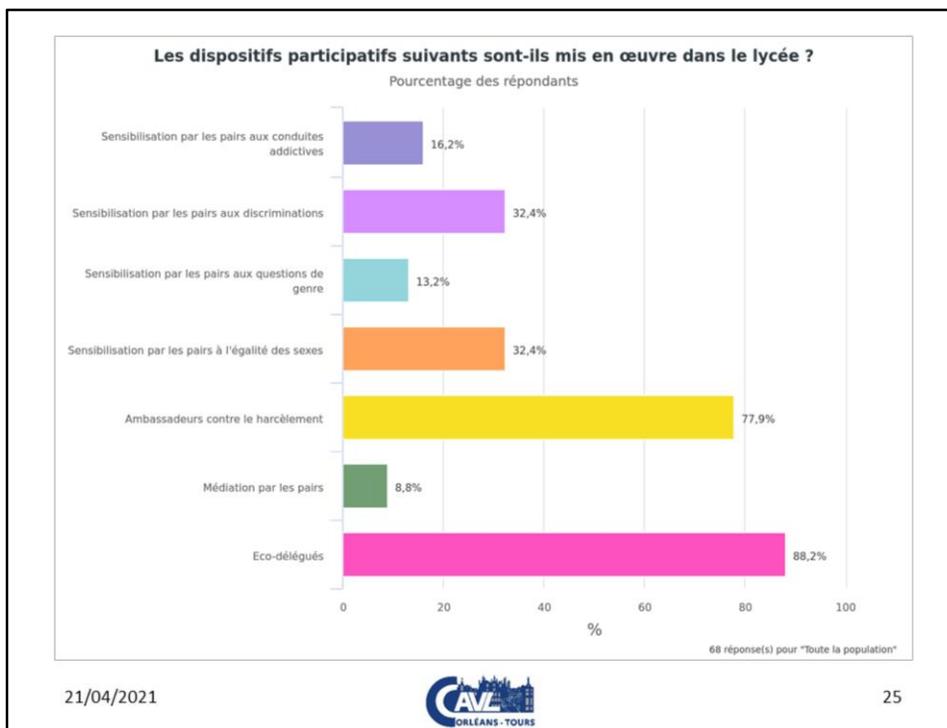
Elle rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

Elle s'investit dans de nombreuses actions en lien avec l'EDD.

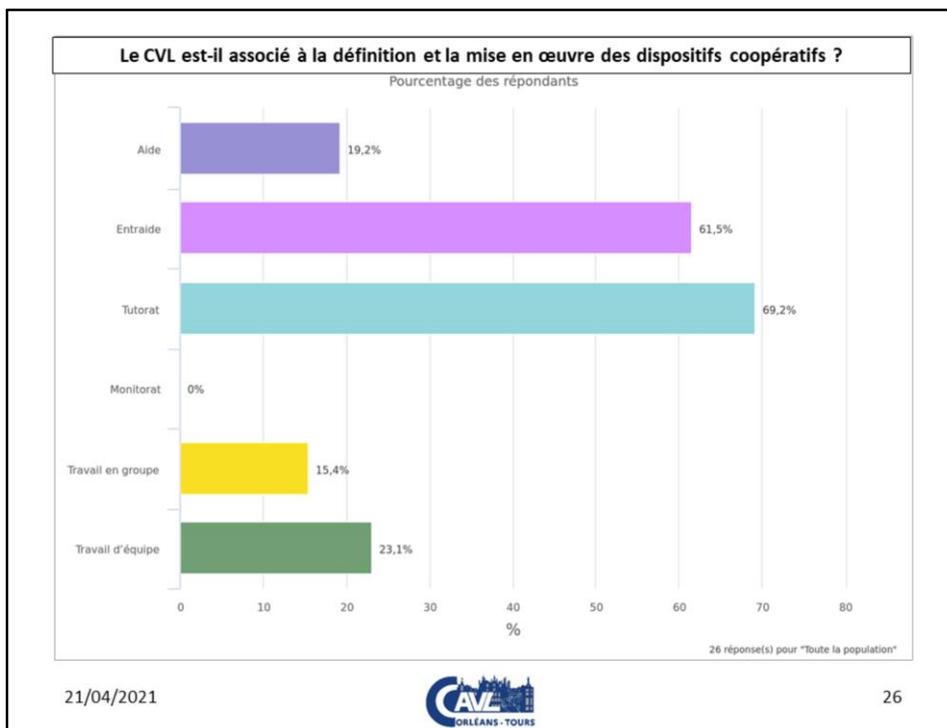
Deux lycées de l'Indre et un de l'Indre-et-Loire n'ont pas encore appliqué la circulaire de 2010 qui stipule que « La MDL se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister »



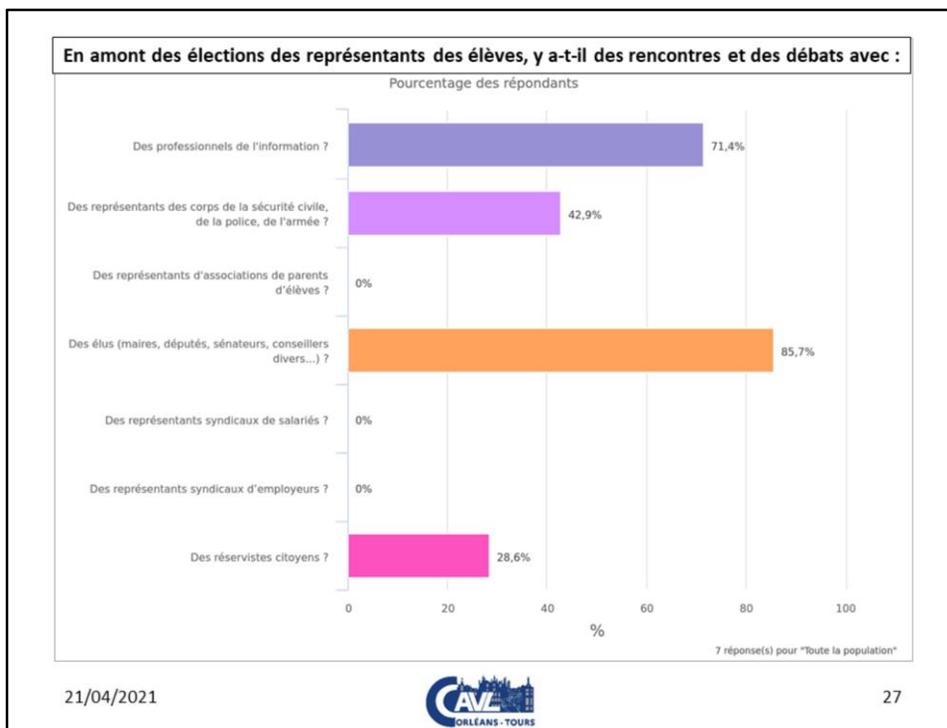
Les interCVL et les liaisons CVC-CVL ont subi les effets de la crise. Ils devront se développer dans un avenir proche.



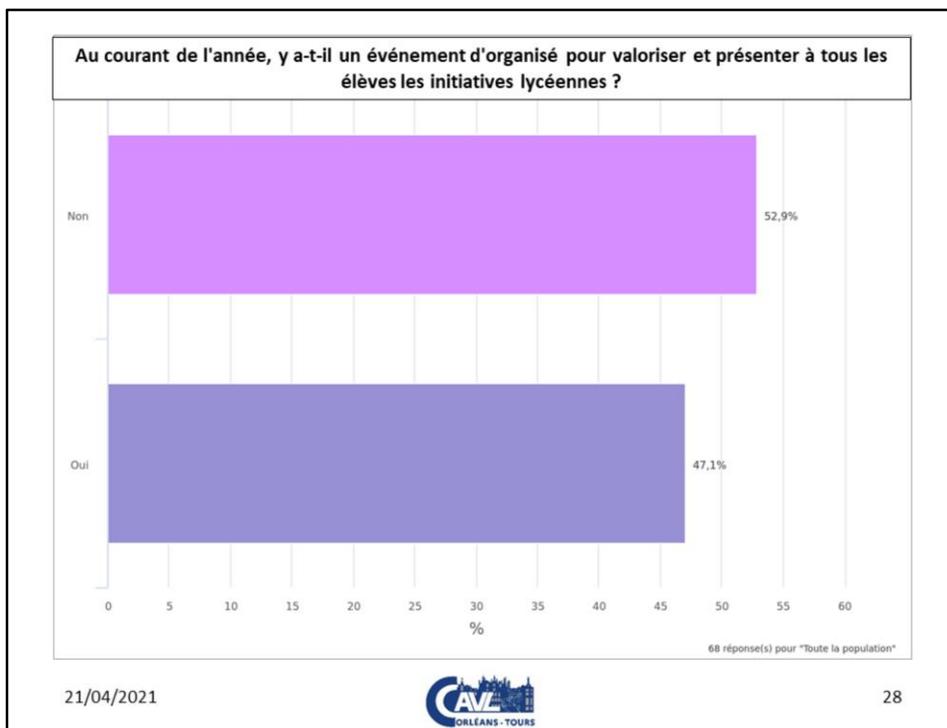
Le succès des dispositifs « Ecodélégués » et « Ambassadeurs contre le harcèlement » aurait beaucoup de mérite à entraîner la sensibilisation par les pairs à de nombreux domaines : médiation, sensibilisation à l'égalité des sexes...



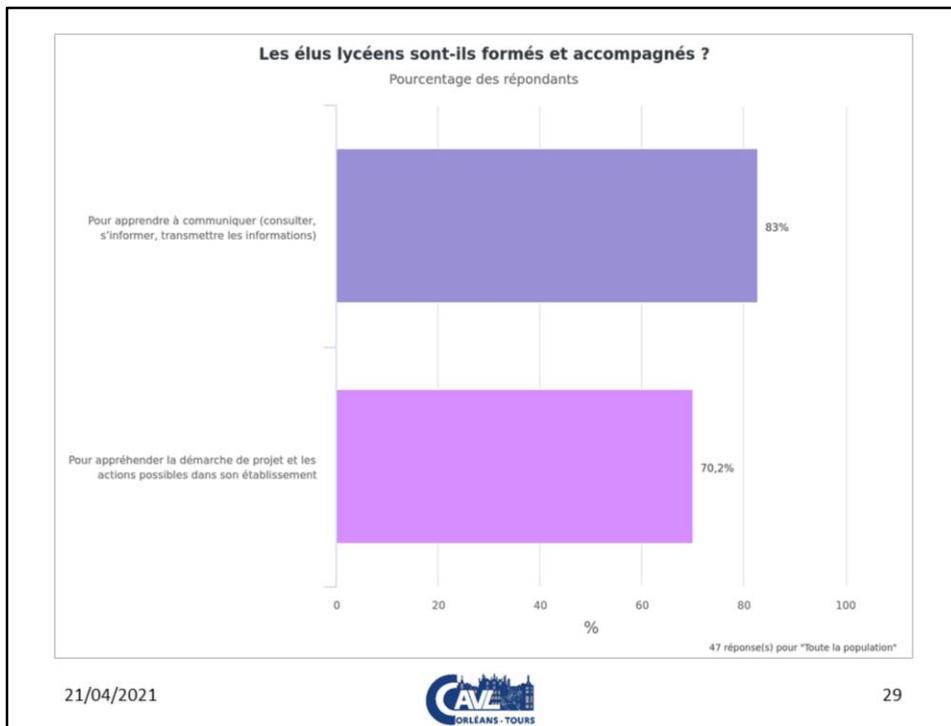
L'entraide et le tutorat rencontrent un grand succès dans les lycées les pratiquant. La plateforme d'entraide en ligne « Elèves Solidaires » sera bientôt présentée aux élus CAVL.



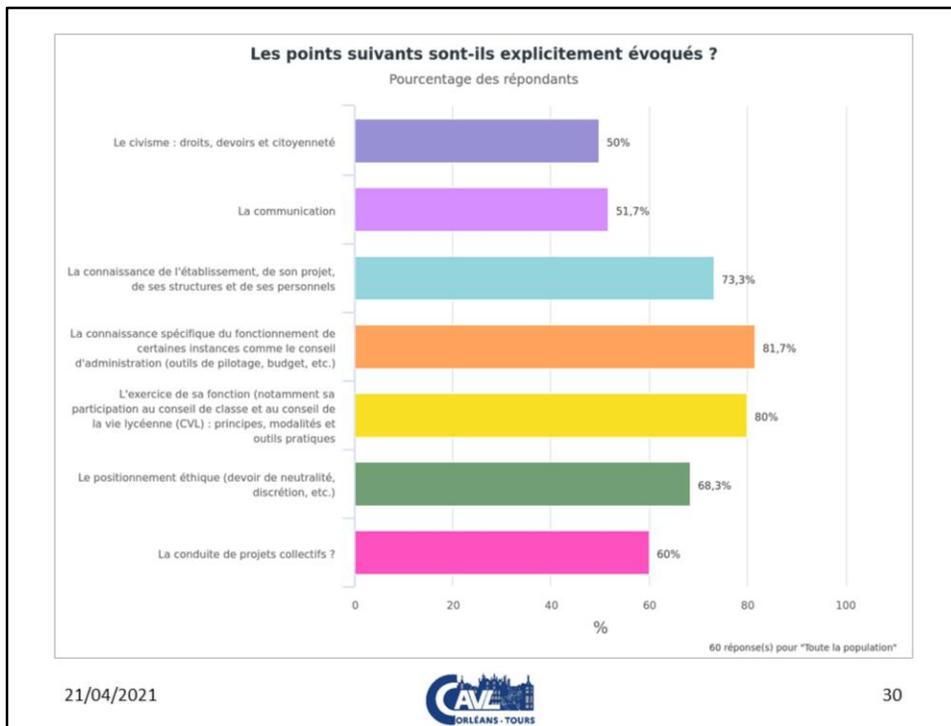
Peu de réponse à cette question sur les ressources humaines mobilisées pour préparer les élections et susciter les candidatures lycéennes.



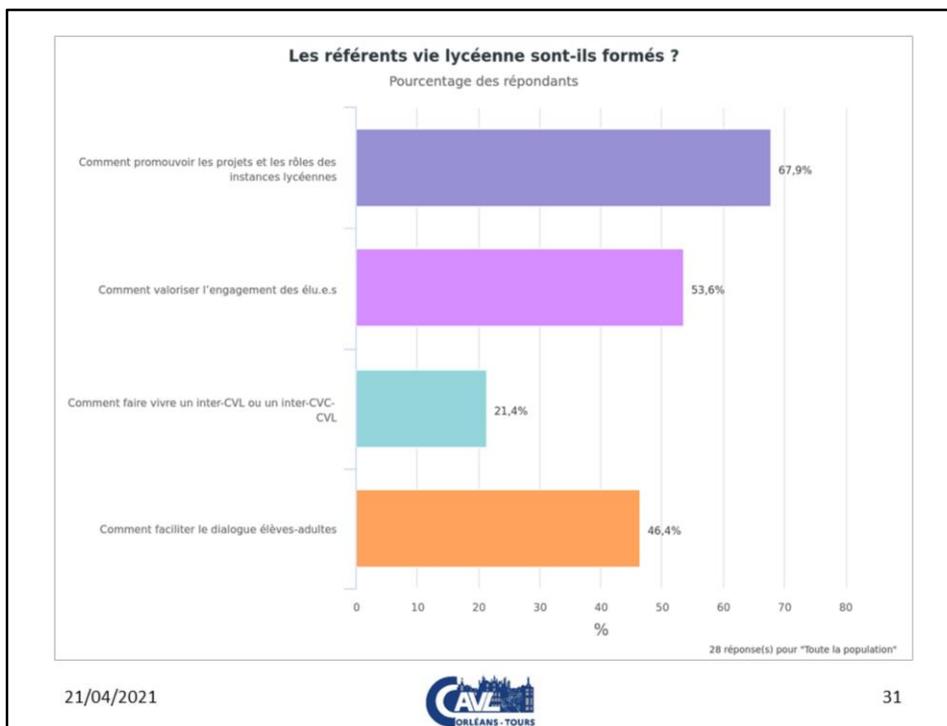
La valorisation des élèves investis passe aussi par l'information de leurs actions. Les CVL doivent se faire connaître.



La formation des élus lycéens, notamment celle à la méthodologie de projet, est essentielle pour permettre de construire des actions. Tous les lycées n'ont pas répondu.

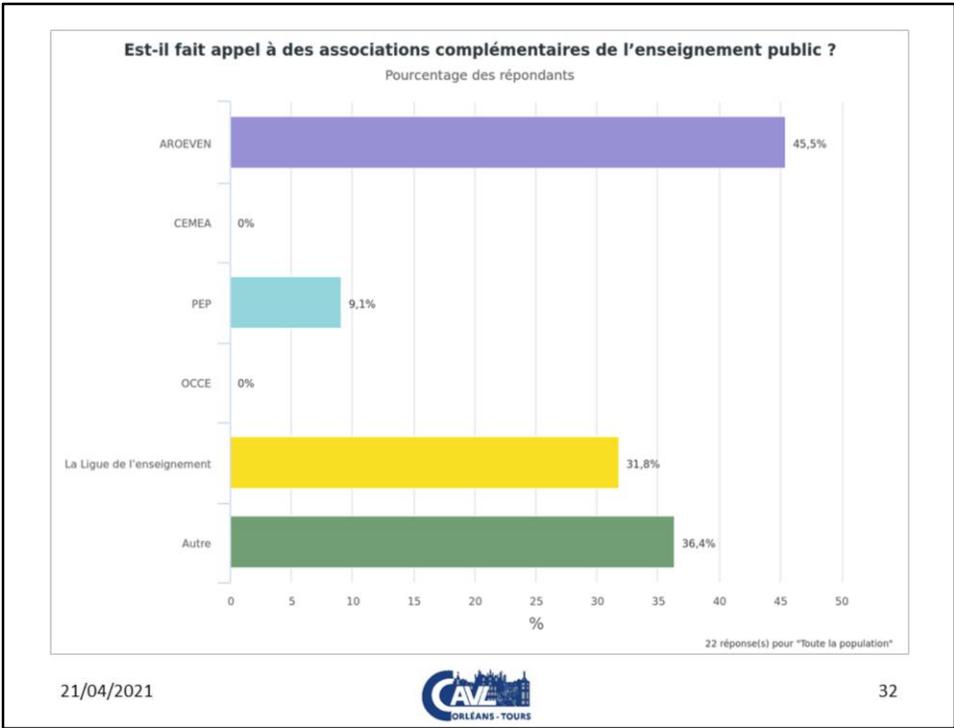


Cette diapositive exprime les nombreux points à aborder avec les élus au cours de leur mandat.



Les attentes de formation de la part des référents Vie lycéenne sont très justifiées. Ils jugent cette mission agréable, mais chronophage.

On peut ajouter un volet sur l'EMI et la découverte des ressources qu'offrent les associations partenaires n'apparaissant pas dans la diapositive suivante.



De nombreuses associations sont mobilisables.

EN GUISE DE CONCLUSION...

La vie lycéenne se porte bien dans l'académie !

L'organisation dans les lycées est souvent satisfaisante. Les lycéens s'engagent dans les instances. De nombreux thèmes les mobilisent. Réfléchir, proposer, agir, il y a tant à faire.

Cette enquête permet d'identifier certains mécanismes qui permettraient de mieux les accompagner dans leurs apprentissages citoyens.

En voici quelques-uns :

- Une réflexion doit être entamée pour définir des stratégies visant à susciter des candidatures au CVL.
- Les parents d'élèves, les professeurs documentalistes, les adjoints-gestionnaires, les infirmiers et les professeurs d'HG/EMC doivent être davantage mobilisés dans les CVL.
- Les CVL doivent être aussi consultés sur les questions liées à aux activités sportives, l'AP, le soutien et l'organisation du travail personnel.
- Les élus lycéens pourraient être davantage associés à la préparation des temps forts de l'établissement, y compris la formation des délégués, la sensibilisation et la médiation par les pairs.
- Des efforts sont à engager dans le développement des médias lycéens et de l'EMI.
- Les élus CVL doivent prendre part aux réflexions destinées à définir la gestion du fonds de vie lycéenne de l'établissement.
- Des écodélégués doivent être maintenant élus dans chaque classe.
- Les inter-CVL et les liaisons CVC-CVL devront se développer.
- Au moins, un évènement annuel doit être organisé pour valoriser et présenter à toute la communauté éducative les projets réalisés par les élèves



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fraternité

